

Izabeau **Damade** 268**135**/396**199d**
 née à Lamothe-Montravel ? (24) **ii** après 1773
Marie dite Marion* Damade 268**135**/396**199f**
 née à Lamothe-Montravel ? (24) **ii** après 1736, peut-être en 1783
Marguerite Damade 268**135**/396**199g**
 née à Lamothe-Montravel ? (24) **ii** après 1736, peut-être entre 1765 et 1773
Jeanne Damade 268**135**/396**199h**
 née à Lamothe-Montravel ? (24) **ii** après 1773, probablement vers 1787

quatre filles d'Izaac **Damade** (<1679-<1728) 268/396 **ii**
 et de Marie **Doucet** (1...->1736) 269/397
 toutes quatre célibataires

⊠ Depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, la «*Religion Prétendue Réformée*» (notée *RPR* dans les actes officiels) n'a plus d'existence légale en France. Mais malgré les décisions royales, les persécutions variées, les interdits multiples, la foi protestante survit et se transmet.

Un des moyens d'en empêcher la propagation est d'interdire ou de retarder au maximum les mariages de ceux que l'on appelle aussi les "*Religionnaires*", en leur causant mille tracasseries. C'est peut-être ce qui explique le célibat de la majorité des filles d'Izaac Damade.

L'autre raison, très courante aussi dans la France de l'époque peut être: le désir de ne pas trop fractionner l'héritage. Seuls les aînés se marient, héritent des biens ou, dans le cas des filles, reçoivent une vraie dote.

Dans les riches familles catholiques, les cadets sont envoyés au séminaire, ou dans les couvents. Les garçons s'engagent parfois aussi dans l'armée.

Mais les jeunes filles protestantes n'ont pas cette possibilité.


Les filles d'un notable, comme Izaac, *sieur* de Laroque, ne peuvent quand même pas se placer comme servantes ou filles de fermes. Ce serait un déshonneur pour leur famille. Elles restent donc à la maison.

⊠ Cinq, puis quatre des filles d'Izaac Damade et de Marie Doucet, Izabeau (qui serait l'aînée du groupe), une des deux *Marie* (surnommée Marion), Marguerite et Jeanne, continuent à habiter aux Mathelins, après 1763.

Célibataires, elles sont restées sous le toit paternel avec leur frère Estienne Damade 134/198 et sa femme Jeanne de Métivier ** 135/199

Leur mère leur a fait, à chacune, un petit legs. Il est probable qu'elles avaient aussi reçu une part de l'héritage paternel.

Elles gèrent en commun leurs biens situés aux Mathelins (commune de Lamothe-Montravel), aux Illarets (sur la commune voisines de St-Michel-de-Montaigne) et aux Phelipt (?), pour lesquelles elles payent régulièrement les rentes seigneuriales dont sont grevées ces terres (ce sont des "*tènements*" ***) au profit de la Seigneurie de Montagne Saint Michel-Illarets.

 * Il y a, à l'origine, trois sœurs prénommées "*Marie*". L'une épouse un certain ... Constant. Parmi les deux autres, l'une est surnommée Marion, c'est celle qui demeure le plus longtemps aux Mathelins. Sa sœur éponyme est-elle morte, s'est-elle mariée et n'a-t-elle pas eu d'enfant ou a-t-elle quitté le pays sans donner de nouvelle ? Cette dernière hypothèse est peu probable car une mention en aurait été faite pour le cas de son retour.

** L'un des ses aïeux a été anobli par Henri IV.

*** Terres tenue d'un seigneur.